



Une Dotation Inconditionnelle d'Autonomie pour tous

*« L'homme ne désire pas par nature gagner de plus en plus d'argent, mais il désire tout simplement vivre selon son habitude et gagner autant d'argent qu'il lui en faut pour cela".
Max Weber*

Une proposition centrale des objecteurs de Croissance est l'instauration d'une Dotation Inconditionnelle d'Autonomie (DIA), versée à tous et de manière égale de la naissance à la mort, afin de garantir un niveau de vie décent déconnecté de l'occupation d'un emploi¹. Cette dotation serait individuelle, inaliénable et cumulable à tout autre revenu.

Un droit à la vie contre un droit au travail

La DIA est avant tout l'outil permettant la réalisation des droits fondamentaux de chaque individu en se débarrassant de la centralité du travail. Cette dotation s'inscrit dans une réflexion qui ne fonde pas l'émancipation des hommes et des femmes que par le travail. L'élévation du travail au rang de valeur fondamentale est d'abord le fruit d'une idéologie productiviste et consumériste qui est, pour les subjecteurs de Croissance, incompatible avec un quelconque épanouissement de l'individu.

La DIA permettrait de faire en sorte que les droits fondamentaux soient enfin un droit et non une constante recherche impliquant stress et aliénation par la société capitaliste.

Outil pour décoloniser notre imaginaire sociale, la DIA vise à ne plus faire du travail notre seule référence, le seul fondement du lien social et le seul moyen pour essayer de vivre dignement.

Avec cette dotation, c'est donc cesser de dépendre pour son intégration économique et sociale du statut lié au travail salarié. C'est permettre à d'autres moyens d'expression individuels ou collectifs de se libérer, c'est aller vers une société du travail choisi et librement négocié plutôt que du travail subi tout en favorisant l'émergence d'un « tiers secteur » (activité associative, familiale, politique, culturelle c'est-à-dire des activités dites « hors-marchandes »).

La DIA aura des répercussions sur les rémunérations et permettra de mieux estimer l'activité dans le but d'une activité volontaire, en récompensant par exemple les travaux pénibles.

Une dotation pour lutter contre les inégalités

Par sa mise en place, la Dotation Inconditionnelle d'Autonomie permettrait à tout individu de bénéficier de conditions de vie décentes et dignes en favorisant l'autonomie tout en faisant cesser la dépendance, l'exclusion quand ce n'est pas l'humiliation des personnes. La DIA renforce le système de protection sociale dans son ensemble car elle assure un socle de biens et de services essentiels. Elle sécurise la vie humaine pour devenir une pièce maîtresse d'un nouveau modèle social car ni un emploi, ni les aides sociales classiques ne peuvent prétendre garantir un droit à l'existence digne. La DIA créerait ce lien de solidarité indispensable entre tous les membres de la société.

En outre, cette dotation s'accompagnerait obligatoirement de l'instauration d'un Revenu Maximal Autorisée (RMA) dont le montant devra être discuté démocratiquement dans l'optique de lutter contre les écarts de revenu parce que la Décroissance en politique vise bien la Décroissance des inégalités. Ainsi, en étant reçu par tous sans plafond de ressources mais imposable et donc récupérable entièrement par la fiscalité, la DIA permettrait bien de réduire les inégalités. Et, ce RMA contribuerait à étendre la sphère de gratuité et de ne pas autoriser que le mésusage soit permis

¹Cette dernière condition peut être discutée et l'octroi de la DIA conditionné à la participation ponctuelle d'action civique ou à la mise en place d'un service civique.



par les plus riches.

Une dotation au service de la démocratie

La DIA permet également de doter chaque citoyen de l'usage entier de la démocratie car il rend à l'individu son autonomie et sa réflexion à agir dans la société, qui ne sont plus monopolisées par le travail. Elle recentre l'individu dans la société, non plus en fonction du travail mais en l'ouvrant vers des perspectives personnelles permettant une émancipation individuelle et collective favorable à l'usage d'une démocratie ouverte et non plus dépendante des facteurs de production et de la recherche de la Croissance.

Une dotation, pilier d'une politique de Décroissance pour étendre la sphère de la gratuité

la DIA est un biais afin de sortir de la société croissanciste, productiviste et consumériste qui guident nos vies, nos besoins et nos espérances. C'est une condition obligatoire pour amorcer une société de Décroissance. Cependant, la DIA sera efficace si et seulement si cette dotation ouvre la possibilité d'un autre choix de société qui n'est pas celui de vivre pour consommer. Proposer la DIA, c'est remettre en cause fondamentalement la logique capitaliste et chercher un autre mode d'organisation sociale qui va plus loin que de secourir les plus démunis ou corriger le Système mais bien le renverser car il est dans une impasse.

A cette fin, cette dotation doit s'inscrire dans l'extension de la sphère de la gratuité car tout ce qui est gratuit, dont la propriété est collective et dont nous partageons l'usage, s'intègre *de facto* à la DIA pour se libérer des forces du marché. Cette gratuité se justifie pour le bon usage mais se complète par le renchérissement du mésusage. Cela nécessitera de débattre collectivement des besoins et des champs d'intervention des services publics, sensés fournir ces biens et services essentiels, du rôle et de la place de l'économie mais aussi des limites à s'imposer. C'est une gratuité socialement et démocratiquement organisée et assumée.

La DIA n'est donc pas un revenu numéraire en €, équivalent gonflé de l'actuel RMI ou RSA à hauteur de 1 200 €. Elle bouscule l'imaginaire croissanciste et se recentre sur les besoins fondamentaux et essentiels pour permettre un épanouissement individuel et collectif fondé sur d'autres valeurs que celles portées par le capitalisme.

Le financement de la DIA, un faux problème

Le financement de la DIA est fréquemment évoqué pour signifier son impossibilité et classer cette mesure dans le champ du rêve. Or, la réalité est tout autre. Plusieurs études² ont démontré que la mise en place de la DIA était faisable. C'est un choix politique à assumer. C'est surtout un changement de paradigme à imaginer. C'est donc un choix de société qui, pour s'imposer, ne passera pas que par les urnes mais bien parce que la société, dans sa grande majorité, sera prête dans son imaginaire à changer de vie, à ne plus travailler pour consommer mais être autonome pour vivre et vivre ensemble.

Par contre, la DIA sous-entend de repenser notre système de redistribution et de solidarité en supprimant les prestations et allocations sociales, devenant obsolètes. Elle nécessitera une profonde réforme fiscale avec, par exemple, la réhabilitation de l'impôt progressif sur le revenu afin de taxer à 100 % au-dessus d'un certain niveau à définir qui serait le Revenu Maximum Autorisé (RMA) ou l'instauration d'une réelle taxe à la Consommation visant à pénaliser les productions non locales ou non respectueuses de l'environnement. Encore une fois, rien d'impossible et tout est à inventer mais l'instauration de la DIA est envisageable et possible d'un point de vue budgétaire.

² Voir les travaux du professeur Yoland Bresson, de Baptiste Mylondo, Jean Vassilev, P. Van Parijs, Y. Moulier Boutang ou encore Alain Caillé.



En outre, la DIA ne sera pas que monétaire mais devra également être la mise à disposition de services et de matériels pour bien vivre. Cela suppose que les collectivités récupèrent certains services publics comme l'eau, le gaz, l'électricité ou les transports afin d'étendre la sphère de gratuité.

Outil de justice social, de lutte contre l'aliénation du travail tout en permettant à tous le respect des besoins fondamentaux, la DIA est une obligation pour engager une société vers le chemin de la Décroissance.

Nous allons énumérer de façon sommaire des pistes, des propositions qui sont à retravailler, à mettre en perspective, à préciser mais aussi à compléter et à inventer pour envisager ce que serait concrètement une Dotation Inconditionnelle d'Autonomie.

Uto-pistes sur la DIA

- une partie de la DIA sera versée en monnaie mais en **monnaie locale fondante**. Ainsi, la DIA permettrait de s'affranchir de la monnaie traditionnelle en la privant de sa fonction de thésaurisation et de spéculation pour la ramener à ses seules fonctions d'évaluation et d'échange. La DIA, ainsi composée contribuerait à sortir du système financier et monétaire actuel.
- **droits de tirage** sur l'eau, le gaz et l'électricité fondés sur la gratuité du bon usage et le renchérissement du mésusage. Ainsi, les premiers Kwh ou m³ consommés seraient gratuits puis le tarif deviendrait progressif pour devenir pénalisant quand les consommations seraient jugées trop importantes. Il n'est plus possible de tolérer que l'eau d'une piscine soit payée le même prix que pour laver ses légumes. Il est possible d'imaginer un système identique pour les communications (téléphonie fixe, internet) ou la distribution, selon les possibilités, d'un « panier-AMAP ».
- Au niveau des **transports**, les collectivités devront envisager la gratuité des transports collectifs de proximité et mettre à disposition les moyens d'utiliser les transports doux, par exemple en mettant gratuitement des vélos à disposition ou en offrant à chaque individu une bicyclette et un forfait entretien. On peut également imaginer un système de forfait kilométrique gratuit de transports en commun dont tout dépassement serait à la charge de l'utilisateur.
Cette dernière option permettrait notamment de relocaliser l'activité. Ainsi, la gratuité du transport domicile-travail ou domicile-activité doit être limitée et ne pas être uniquement à la charge de la collectivité ou de l'employeur car l'employé n'aurait pas forcément intérêt à relocaliser sa vie. La proximité a ses limites et, à nous, de ménager le territoire afin que tout individu puisse relocaliser sa vie. Dans ce cas, si un citoyen désire habiter loin de son activité, à lui d'assumer ce choix.
- Le **logement** est également un droit fondamental à prendre en compte dans la DIA. La question foncière est épineuse mais chaque personne doit être logée dans un logement décent et énergétiquement sobre. Chaque personne pourrait par exemple disposer d'un nombre de m² minimum et payer le surplus au prix du marché (d'un marché fonctionnant démocratiquement avec des instances de contrôle et de régulation). On peut imaginer que



chaque personne a le droit de bénéficier de 18 m², 2 personnes de 40 m², 3 personnes de 60 m² ...

- Le système de **Santé** est une composante de la DIA tant il paraît évident que l'accès aux soins est un droit essentiel pour tout individu. Cela nécessite une refonte de l'organisation médicale (de l'organisation géographique ... au système des mutuelles). Par contre, tout abus ou médication de confort ne devra pas être gratuite mais bien à la charge du patient.
- L'**éducation** fait également partie intégrante de la DIA. Le système éducatif doit être réellement gratuit et ne pas générer des dépenses excessives aux familles (fournitures scolaires, matériels pédagogiques divers, sorties et voyages, demi-pension ...). L'enseignement ne doit plus générer de dépenses accessoires. La gratuité doit être totale afin que ce pan essentiel de la vie de nos enfants – mais il en est de même pour la formation continue – reste un espace où l'argent n'a pas sa place et, surtout, n'est pas discriminant comme le domaine de la Santé. Une politique de **formation à l'autonomie**, c'est-à-dire une formation tout au long de la vie non pas pour trouver un emploi rémunérateur mais s'épanouir individuellement et collectivement selon ses désirs et ses attentes, doit également être envisagée.
- La **culture**, ainsi qu'un **droit à une information indépendante**, sont également des éléments de la DIA. L'accès au lieu culturel ne doit pas être freiné par un critère financier mais, au contraire, encouragé par la gratuité.